

# MODALITES D'APPLICATION

## « DU PRÊT DE MONTURE »

« Le prêt de montures » s'applique en tenant compte des conditions ci-dessous :

### Rappel : Prêt de montures pour faciliter le choix :

L'opticien OPTICEO s'engage à prêter sur demande un coffret de montures pour que le client puisse essayer et choisir tranquillement chez lui. Une garantie d'un montant équivalent du prix des montures emportées lui sera demandée et cette offre n'est accessible que pour les clients et non les prospects.

Le prêt de monture par OPTICEO (optique ou solaire) doit remplir 3 conditions fondamentales, à savoir :

- Le prêt n'est possible que pour des clients ayant déjà fait un achat chez OPTICEO (et donc présent dans le PMS du magasin)
- Etablissement d'un devis classique (faisant apparaître la condition commerciale « Prêt de monture ») avec remise d'un chèque de caution ou dépôt de garantie de 100% du prix des montures emportées par le client.
- La période de prêt ne peut excéder 7 jours.
- Lors de la remise du coffret de montures, nous vous recommandons de :
  - o Signer le devis établi par l'opticien
  - o Utiliser les coffrets OPTICEO dédiés au transport pour protéger les montures
  - o Prévoir une caution équivalente à la somme des montures empruntées.

Les conditions générales de « prêt de montures » sont clairement mentionnées sur les conditions générales de ventes présentes sur les devis optiques du PMS.

***Dans le cas où le client ne ramènerait pas le coffret*** de monture prêté dans le délai convenu de 7 jours, il sera relancé. En l'absence de réponse, les étapes suivantes seront appliquées :

- Encaissement du chèque ou dépôt de garantie du client, le devis sera transformé en facture. L'encaissement se fera sur le compte bancaire de la société, les sommes prises en cautions.

L'opticien adressera alors un courrier (courriel) écrit au client pour l'informer de la situation et de l'action d'encaissement des sommes.

Bien entendu, si les montures sont ramenées hors délais mais n'excédant pas 30 jours (en parfait état), alors un avoir sera réalisé et le remboursement des sommes sera effectué par le magasin. Conformément aux conditions générales présentes sur le devis, toute monture détériorée se verra facturer à 50% de sa valeur d'origine et sera remise en vente « soldée » à 50% du reste de sa valeur.